

# Médiation Familiale en Protection de l'Enfance : de nouvelles pratiques à construire

COLLOQUE ORGANISÉE PAR

APMF LR

UN ESPACE

UN ESPACE

UN ESPACE



JUDICIAIRE AVEC LE JE



D'ACCOMPAGNEMENT ÉDUCATIF



DE MÉDIATION FAMILIALE

**VENDREDI**

**21** | **MARS**  
**2025**

**MONTPELLIER**

DITEP Bourneville  
Salle Polyvalente,  
120 rue du Mas du Prunet.

Un **événement** destiné aux Juges des enfants et autres magistrats, aux travailleurs sociaux, acteurs de la protection de l'Enfance, et aux Médiateurs familiaux

**Une journée d'échanges et de réflexion sur la médiation familiale en contexte de protection de l'enfance**

Retrouvez la présentation en flashant ce QR Code  
Inscription **obligatoire** avant le **28 février 2025**

**Contact** : [Apmf.lr.nathou@gmail.com](mailto:Apmf.lr.nathou@gmail.com)



# Médiation Familiale en Protection de l'Enfance : de nouvelles pratiques à construire

La médiation familiale, ayant effectuée son entrée en France dans les années 80 par le biais de la séparation des couples parentaux, ne cesse d'ouvrir ses champs d'intervention. Des frères et sœurs en conflits peuvent venir se saisir de cet espace, tout comme des grands-parents en rupture de relations avec leurs petits-enfants, ou encore des parents avec leurs adolescents ou jeunes enfants devenus adultes, ou bien encore une famille confrontée à la perte d'autonomie d'un des siens...

Ainsi donc, toutes les familles qui traversent une période de crises relationnelles, mettant à mal ses membres, et qui ont la volonté de sortir de cette dynamique, peuvent se tourner ou être orientées vers la médiation familiale.

Depuis de nombreuses années, des médiateurs et médiatrices familiales proposent la médiation familiale à des personnes accompagnées dans le cadre d'une décision émanant du champ de la Protection de l'Enfance.

Récemment, la loi du 7 février 2022 dite Taquet relative à la protection de l'enfance sur la collégialité en assistance éducative, médiation familiale et l'assistance du mineur, suivie du décret d'application du 2 octobre 2023, ouvre des portes. La médiation familiale s'ajoute plus clairement à la « boîte à outils » des Juges des Enfants que ne le faisait la loi du 8 février 1995 relative à l'organisation des juridictions et à la procédure civile, pénale, et administrative.

**Mais qu'en est-il ?**

**Comment cela se met-il en place ?**

**Comment fonctionne la médiation familiale dans ce contexte ?**

**Qu'est-ce qu'un Juge des Enfants en attend ?**

**Comment les acteurs de la protection de l'enfance (judiciaire ou administrative) peuvent-ils la proposer aux familles qu'ils accompagnent ?**

**Quels seraient les besoins et les attendus de ce « nouvel » outil dans les pratiques ?**

## Tout au long de ce colloque du 21 mars 2025,

Des interventions de Juges des Enfants, d'autres magistrats, des professionnels de la protection de l'enfance (éducateurs spécialisés exerçant en AEMO, des représentants du département, autres...), des formateurs, des juristes, des médiateurs familiaux prendront la parole et partageront avec vous leur expérience, leur questionnement, leur regard. (programme détaillé et transmis le jour même)

Une visée = Harmoniser les besoins, les attendus, les pratiques de chacun.

### INFORMATIONS ET RENSEIGNEMENTS

#### TARIFS

- Adhérents APMF : 5€
- Non adhérents APMF : 30 €
- Étudiants : Gratuit

Les inscriptions s'effectuent **en ligne, s'inscrire** ou via le **QR Code**.

#### Date limite d'inscription

28 février 2025

#### Contact

- ✉ [apmf.lr.nathou@gmail.com](mailto:apmf.lr.nathou@gmail.com)
- ☎ 06 99 42 30 48



APMF



DITEP Bourneville,  
120 rue du Mas du Prunet,  
34000 Montpellier.